



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° 2 / 2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000			
<p>CONCEPTION Alister Urbanisme - urbaniste et architecte Zimpane Rocan - 79200 LA CRECHE</p> <p>DESIGN MIGOS Cartographie 10 TER Avenue de Genève - 74000 ANNICY</p> <p>FOND CADASTRAL Origine Cadastre EDIGED - Avril 2019 Diffusion par les communes Diffusion www.cadastre.gouv.fr</p>		<p>Édition cartographique n°3 du 22/10/2019</p>	

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine
 - Uj Zone urbaine de jardins familiaux
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
84	Jardins partagés	Commune de ANGLIERS	1412 m ²
88	Élargissement voirie	Commune de ANGLIERS	2208 m ²

